

Commune de FARAMANS**Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques**

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Arrêtés préfectoraux de référenceDépartemental
Communal n°IAL2011_01156du 17 mai 2016
du 27/04/11

mis à jour le 17 mai 2016

servitudes**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]****2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.5 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.6 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.7 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.8 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.9 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Zonage sismique du département de l'Ain

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles nombre Voir www.prim.net catastrophes technologiques nombre

Date de mise à jour : 17 mai 2016

Pour le préfet de département
Le directeur